

BILAN 2021

Enjeux - Perspectives 2022

L'ESSENTIEL



Éric DURAND

Maire de Mouvaux
Président du Conseil
d'administration du Centre de
gestion de la fonction publique
territoriale du Nord.

Cet essentiel du bilan d'activité est un aperçu de l'activité du Centre de gestion en réponse à vos besoins.

Outil de travail : outil pratique pour vous, élus, dg, responsables des ressources humaines, et pour tous ceux qui vous aident dans votre collectivité ou votre établissement public. Il souligne les priorités du mandat et les leviers pour vous accompagner, ainsi que les coordonnées de vos interlocuteurs privilégiés que sont les élus référents.

Accéder aux missions à votre disposition : dans mes échanges quotidiens avec vous, je constate que les missions du CDG 59, son offre de service, manquent de clarté. Vous connaissez rarement tous les services que vous pouvez utiliser en tant qu'adhérents du CDG 59.

Rendre compte : nous savons que les bilans d'activité, en général, sont peu lus. Pourtant, il permet de vous rendre compte de l'activité des services, ceux-là mêmes que vous financez. Il est donc de bon ton de vous les présenter.

4 priorités

- > La qualité de vie et la santé au travail
- > L'éthique
- > Les transitions numériques
- > La proximité



Les faits marquants 2021 en vidéo

En un format court, moins de 10 minutes, cette vidéo retrace les faits marquants de 2021 qui impactent directement les perspectives 2022.

<https://youtu.be/T9QcKEpabGU>



Christine BASQUIN

Quatrième Vice-Présidente
Maire de Sains-du-Nord
Délégation :
Finances/Carrières/CNRACL

Budget 2021, un équilibre fragilisé par la covid19

En 2021, le budget du CDG 59 était de 13 321 000 €.

Les principales ressources sont :

- les cotisations : 6 220 000 €
- les services facturés : 2 823 900 €
- le transfert de ressources du CNFPT pour les concours : 2 304 260 €

Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 9 884 040 €, les charges obligatoires pour 2 227 200 €.

Pour 2022, le budget prévisionnel est de l'ordre de : 13 856 000 €

Début 2022, nous avons présenté aux membres du Conseil d'administration les orientations budgétaires du Centre De Gestion, les priorités, les réserves émises, l'équilibre fragile.

Nous retiendrons une attention particulière à établir un équilibre qui tient compte de ce contexte sanitaire atypique, pouvant impacter les services refacturés de l'ordre de **2,8 millions d'euros**, soit 20,3 % des recettes du CDG 59.

La plus grande part des recettes est liée aux cotisations et contributions de chacun-e de l'ordre de **6,8 millions d'euros**, soit 49,1 % des recettes pour le Centre. Autres recettes significatives, celles relatives au transfert du CNFPT pour l'organisation des concours à hauteur de **1,7 million d'euros**, soit 12,5 % des recettes.

« Priorité à la santé au travail »

Pour maintenir le cap en 2022, cela passe par une stabilisation des effectifs, des créations de postes certes, mais par redéploiement ou recherche de recettes nouvelles. La priorité est accordée à un renforcement des effectifs de l'équipe médicale, pour la médecine professionnelle et la prévention des risques.

Notons la volonté de rechercher des financements pour accompagner les projets innovants. Nous avons déjà à notre actif, pour 2022, l'obtention d'une subvention d'un outil de partage numérique et une autre pour accompagner le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

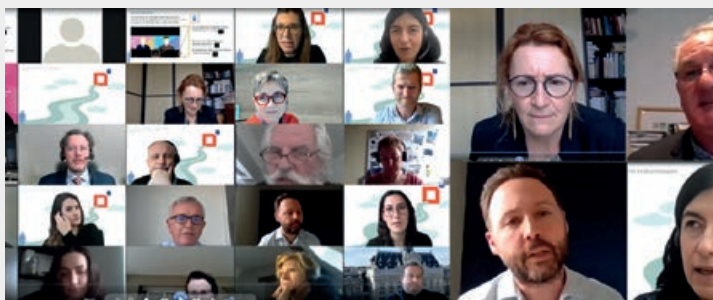
LES FAITS MARQUANTS 2021



◀ Elaboration avec les collectivités des **premiers rapports sociaux uniques** réunissant toutes les données relatives aux ressources humaines.



▲ Le CDG 59 était sur le stand de la FNCDG à Préventica en Septembre 2021 – Lille grand Palais. La **prévention des risques professionnels** prend une nouvelle dimension avec la constitution d'une équipe médicale pluridisciplinaire au CDG 59.



▲ 5 février : **déontologie**
Sous la Présidence d'Éric Durand, Président du CDG 59, et de René Dosière, Président de l'Observatoire de l'éthique publique, le 4 février 2021, la première rencontre des référent-es déontologues regroupait, dans un amphithéâtre virtuel, près de 100 personnes.



▲ Mars : les premiers rapports d'**égalité professionnelle** sont rédigés dans les collectivités et EPCI, dont celui du CDG 59.



◀ **Concours, création de la plateforme nationale unique d'inscription :** concours-territorial.fr

Le taux d'absentéisme aux concours est passé de 35,38 % en 2019 à 25,74 % en 2021.

La formation de secrétaires de mairie, en partenariat avec Pôle emploi qui permet d'identifier des candidat-es potentiel.les. ▶



▲ **Congrès des maires** - Sept 2021 - Douai Gayant Expo.



▲ Le 8 juillet 2021, le CDG 59 rencontrait les élu.es du sud-Avesnois pour évaluer leurs besoins numériques : quels équipements pour assurer le bon fonctionnement de ma commune ? Un premier pas vers le **Pack mairie connectée** effectif en 2022.



▲ **Santé au travail**, une antenne pluridisciplinaire dans chaque arrondissement : en 2021, le conseil d'administration en acte la création. En un seul lieu, les agent-es peuvent dorénavant rencontrer l'ensemble des expertises médicales du Centre De Gestion. La première a été inaugurée en mars 2022 à Valenciennes par Éric DURAND, Président du CDG 59, en présence d'Armand Audegond, 1^{er} adjoint de la ville de Valenciennes, l'équipe médicale, Pierre Griner, administrateur délégué du CDG et maire de Quiévrechain, et de Marc Plateau, Vice-président et maire de Malincourt.



◀ **La médiation préalable obligatoire (MPO)** est effective : l'agent.e en litige avec sa collectivité doit obligatoirement saisir le Centre de gestion pour engager une médiation. Ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que l'agent.e peut, en cas d'échec de la médiation, saisir le juge administratif.

1607 heures. L'harmonisation du temps de travail dans les trois fonctions publiques a mené à la suppression des dérogations à la durée légale de travail de 1607 heures au sein de l'État et des collectivités territoriales. Le CDG 59 a accompagné les collectivités et établissements dans la mise en œuvre de ces dispositions.

CDG 59, centre coordinateur de la région Hauts-de-France :

2021 fut l'année de co-construction du schéma de coordination régionale des 5 centres de gestion. Les cinq présidents des CDG de la région Hauts-de-France ont signé le 13 juin 2022 à Chauny, dans l'Aisne, le schéma de coordination régionale, de gauche à droite : Alain VASSELE (CDG60), Hervé MUZART (CDG02), Joël DUQUENOY (CDG62), Éric DURAND (CDG59 et Président de la coordination), Claude CLIQUET (CDG80). ▶



Rencontres territoriales

des élu-es : 10 rencontres des élus-es sur leur territoire, organisées entre fin 2021 et début 2022 : le Président, Éric Durand, les membres du bureau du CA, Mathilde Icard, DGS, et l'équipe de direction ont présenté les enjeux à court terme et l'accompagnement du Centre de gestion.

Le 6 octobre 2021, le centre de gestion organisait les premières tables rondes sur le thème de « **la Santé mentale et le travail : prévenir la désinsertion professionnelle** ». ▶



Audition au Sénat : santé au travail et attractivité

Fin 2021, Éric Durand en tant que Président de CDG, Vice-Président de la FNCDG était reçu par Madame Françoise Gatel, présidente de la délégation sénatoriale. De gauche à droite, Éric Durand ; Michel Hiriart Président de la FNCDG ; Françoise Gatel, Présidente de la délégation sénatoriale ; Chantal Pétard-Voisin, Présidente du CDG d'Ille et Vilaine ; Catherine Di Folco, Sénatrice ; et, Philippe Mouiller, Rapporteur. ▼



Action sociale et amélioration de niveau de vie des agent-es :

un nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2021 avec Plurélya permet aux collectivités de mettre en place un accompagnement social minimum pour un coût de 79 €.



▲ Mise en place du dispositif de signalement afin de recueillir les signalements des agent-es qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation.

Protection sociale complémentaire :

la contribution obligatoire des employeur-ses sur la couverture santé (2025) et prévoyance (2026) des agent-ses s'organise ; CDG 59 a recensé avec les collectivités les besoins et prépare le dialogue social.

Comment accéder aux services du CDG 59 ?

- **La cotisation obligatoire** : celle-ci s'adresse aux **collectivités employeurs-ses de moins de 350 agent-es**, qui cotisent annuellement pour un ensemble de prestations.

> **Services proposés** : promotion de l'emploi, organisation des concours et examens, bourse de l'emploi, gestion des Fonctionnaires Momentanément Privé-es d'Emploi, conseils de discipline, gestion des carrières des agents-es, conseil médical, comités techniques, Commissions administratives et consultatives paritaires, Comité technique, CHSCT, assistance juridique statutaire, déontologie/laïcité, droits retraite...

> **Taux de la cotisation obligatoire : 0,76 % de la masse salariale.**

- **La cotisation additionnelle** : elle correspond aux services d'aide à la décision. Facultative, elle vient compléter l'offre de l'adhésion obligatoire et s'adresse donc à **l'ensemble des collectivités et établissements déjà affiliés**.

> **Services** : accompagnement sur les projets d'emploi public (lignes directrices de gestion, temps de travail, télétravail, conseil en organisation...), assistance à la dématérialisation, conseil archivistique, l'action sociale, le conseil en sécurité du travail, l'assistance sociale, la mission de maintien dans l'emploi (prévention de la désinsertion professionnelle, bilan professionnel, accompagnement à la reprise, recrutement de personne en situation de handicap...), dispositif de signalement des actes de violence...

> **Taux de la cotisation additionnelle : 0,24 % de la masse salariale.**

- **L'adhésion volontaire** : elle s'adresse aux **non-affiliés** et permet d'accéder à l'ensemble des prestations proposées par le Centre de gestion aux collectivités et établissements affiliés.

> **Services** : ensemble des services issues de la cotisation obligatoire + ensemble des services issues de la cotisation additionnelle.

> **Taux de la cotisation volontaire : 1,00 % de la masse salariale.**

- **L'adhésion au « socle commun de compétences »** : ce **socle indivisible** de compétences est proposé aux collectivités et établissements **non-affiliés**.

> **Services** : organisation des concours et examens, secrétariat du conseil médical, assistance juridique statutaire, référent-e déontologue / laïcité, droits à la retraite, recherche d'emploi et mobilité, locaux pour le conseil de discipline.

> **Taux d'adhésion au socle commun de compétences : 0,10 %.**

- **Le conventionnement service par service** : permet d'accéder à des compétences et des expertises ciblées, développé par le centre de gestion pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics.

> **Services** : médecine professionnelle, prévention des risques professionnels, assistance à la dématérialisation, chômage, contrat d'assurance groupé, gestion des paies, assistance sociale, intérim, conseil en organisation, médiation, réalisation d'enquête administrative, archivage électronique, dispositif de signalement des violences, protection et action sociale...

> **Tarification** : dans le cadre d'un conventionnement, chaque prestation dispose d'une grille de tarification à l'acte ou au forfait disponible en ligne : www.Cdg59.fr > prestations.

Enjeux 2022

> Nouveau code de de la fonction publique.

> Constitution du conseil médical, fusion du comité médical et de la commission de réforme.

> Déploiement des antennes santé au travail dans chaque arrondissement et ainsi permettre aux collectivités et EPCI d'accéder à une équipe médicales pluridisciplinaires.

> Consultation des collectivités pour mettre en œuvre la protection sociale complémentaire santé et prévention des agent-es.

> Décembre : Election professionnelles.

> Pack mairie connectée : déploiement de l'aide numérique aux collectivités de moins de 1000 habitant-es.

> Renforcement de l'offre en matière d'éthique : déontologie, laïcité, dispositif de signalement.

**927**

collectivités adhérentes,
collectivités et
établissements publics,
dont **620** mairies.



Soit **26 000** agent.es
suivi.es tout au long de leur carrière
par le CDG 59. Le contrôle et le
conseil sur les dossiers de carrière
(dossier de l'agent-e, arrêtés
de carrières, rédaction d'actes
administratifs et de contrats...).

Concours

Plus de **15 000**
participant.es aux concours
organisés par le CDG 59
en un an.

**Cré@tic et
dématérialisation**

795 collectivités / établissements
utilisent PASTELL (outil d'échange des
documents dématérialisés).
63 377 actes ont été télétransmis
par ACTES (outil de contrôle
de légalité) en un an.

La bourse de l'emploi

Valider et diffuser en moyenne,
par an, plus de
17 459
offres et déclarations d'emplois.

**Une Plateforme des marchés
publics pour les collectivités****1 208**

entités ont un compte sur la
plateforme de procédure du CDG 59.
4 878 consultations ont été mises en ligne en
un an par les CDG 59, 62 et 80. **68 133** dossiers
de consultation électroniques ont été retirés
par des entreprises et **21 515** offres électroniques ont été
déposées sur l'ensemble des trois départements (59, 62 et 80).

**Suivi médical**

8 800 visites médicales
et entretiens infirmiers réalisés par an.
521 collectivités adhérentes
au pôle Santé au travail.

**La prestation
chômage**

627 suivis mensuels pour
69 collectivités, soit **95** agent.es.

La prestation paie

33 collectivités
adhérentes à la prestation paie,
9 541 bulletins de paie
réalisés en moyenne par an.

**Mission Intérim
territoriale**

57 structures ont fait appel
au CDG 59 pour renforcer leurs
équipes en un an.

Prévention

Les préventeur-rices ont accompagné
35
collectivités sur un an pour la réalisation
des documents uniques d'évaluation
des risques professionnels.

**Le passage
à la retraite**

En moyenne **1** atelier par mois
est proposé aux collectivités :
« demande de retraite
dématérialisée » et mieux appréhender ses
droits. **2 226** dossiers retraite agent-es ont été
traités de manière dématérialisée.

**Handicap -
L'apprentissage aménagé**

Depuis 2014, le CDG 59 a
accompagné le recrutement
de **144** apprenti.es en
situation de handicap dans les
collectivités et établissements
publics du Nord.

**Assurance statutaire**

259 collectivités font appel
au CDG 59 pour couvrir leurs
risques statutaires (maladie,
accident, invalidité), soit une
couverture pour les absences de
4 453 agent.es.

**RGPD - Protection des
données personnelles**

Nos délégué-es
à la protection
des données
interviennent dans
233
établissements.

**Aide à l'archivage**

52 études
de faisabilité dont
11 états des lieux
initiaux.



258
collectivités
accompagnées
par les archivistes
du CDG 59.



+/- 258
km d'archives
prises en charge.

SESAM - archivage électronique

9 conventions
d'adhésion,
23 jours de formation pour
41 archivistes / technicien-
nes informatique, plus de
10 000 archives versées
dans SESAM.

**Comité médical**

12 séances
du comité
médical.



L'ensemble
des collectivités
du Nord adhère
au comité.



4 400
dossiers ont été
présentés
en un an.

**Aux côtés des collectivités comme
tiers de confiance en cas de conflits**

237 collectivités ont rejoint le projet
expérimental de **médiation** préalable obligatoire,
faisant ainsi recours aux médiateur.es du CDG 59,
en cas de conflit, avant le contentieux.

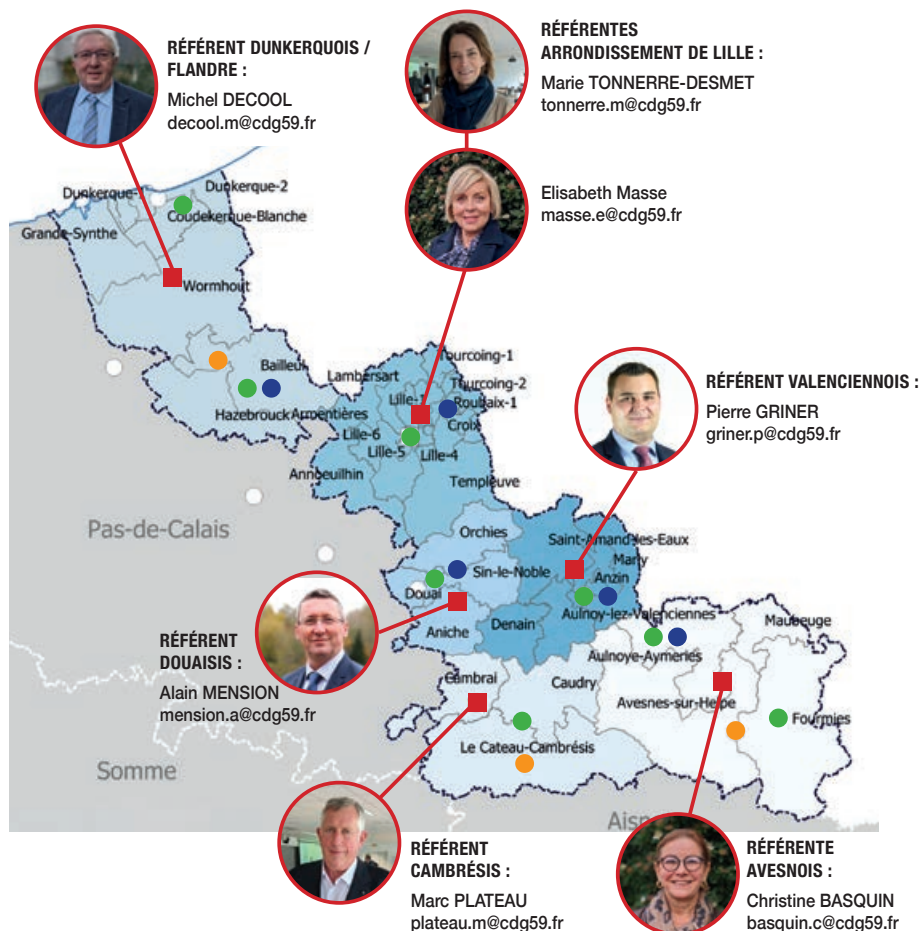
Les élu-es référent-es de proximité

Dans chaque arrondissement, un-e membre du bureau du conseil d'administration est élu-e référent-e pour les maires et pour ainsi faciliter les échanges, à commencer par Éric Durand en tant que coordinateur des référent-es.



Éric Durand
Durand.e@cdg59.fr

- Nouvelles antennes santé au travail
- Rencontres territoriales avec les mairies
- Réunions d'information pack mairie connectée



Restons connectés

www.cdg59.fr

Sur le site Internet du CDG 59, retrouvez :

- Les ressources documentaires
- L'offre de service du CDG 59
- L'actualité du Centre de gestion et des ressources humaines
- Ainsi que les séminaires en ligne à l'attention des collectivités, notamment :
 - Présentation des lignes directrices de gestion (LDG)
 - La dématérialisation et l'archivage numérique
 - La gestion documentaire dans les collectivités
 - Saisir les d'aides sur la e-plateforme du FIPHF
 - Le plan d'égalité professionnelle.
 - Réflexion sur les règles déontologiques

CPublic

Votre magazine trimestriel pour rester informé-es.



Rejoignez le CDG 59 sur LinkedIn :



Le CDG 59 a rejoint le réseau LinkedIn pour échanger avec vous, élu-es et employeur-es : partager les bonnes pratiques, développer son réseau, suivre l'actualité nationale et locale, être informé-es des faits marquants du CDG 59.

- Accueil téléphonique :** 03 59 56 88 00
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15
- Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord : 14, rue Jeanne Maillotte
CS 71222 - 59013 Lille Cedex
- Centre de concours et d'examen
Pierre Mauroy : Z.I. du Hellu
1, rue Paul Langevin - 59260 Lezennes

Youtube > Cdg59.fr

Interviews d'expert-es, rencontré-es sur différents thèmes en lien avec l'actualité, la législation, la gestion des ressources humaines...

